

DECISION DU PRESIDENT.CA 0074-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

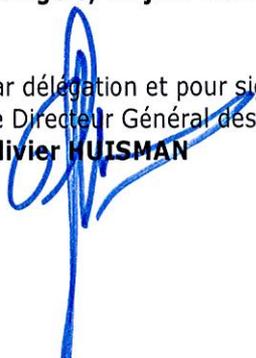
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, 11 juin 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **18 juin 2018**

BULLETIN D'ADHESION 2018

à nous retourner complété* ou corrigé et signé

- Par mail : sinou@anrt.asso.fr
ou
- Par voie postale : ANRT – Service Membres – 33 rue Rennequin – 75017 Paris

Personne morale* : UNIVERSITE D'ANGERS

Adresse* :

Représentant titulaire* : Christian ROBLEDO

Fonction* : Président

Mail* : president@univ-angers.fr

Tél* : 02 41 96 23 23

Représentant suppléant* :

Fonction* : vice-président délégué à la

valorisation

Mail* : marc-antoine.custaud@univ-angers.fr
Tél* : 02 41 96 23 23

Code client : CUNIV64

Adhère, au titre de l'exercice 2018, à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

En tant que **MEMBRE TITULAIRE T1**

Vous bénéficiez pour l'ensemble des personnels de votre institution de :

- l'envoi du bulletin de veille hebdomadaire (numérique)
- l'envoi de la lettre de l'ANRT, Décryptage Europe & Prospective, bimestrielle (numérique)
- l'envoi de tous les rapports numériques établis par l'ANRT
- l'accès à toutes les manifestations d'information organisées par l'ANRT
- l'accès à certaines manifestations d'échanges
- 1 voix en assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Montant de la cotisation HT	850 €
TVA à 20%	170 €
Montant TTC	<u>1020 € TTC</u>

Facturation :

- Vous émettez un bon de commande (à nous transmettre) : Oui Non
- Votre adresse de facturation : **DAF Université d'Angers
40 rue de Rennes
49035 Angers Cedex 1.**
- Versement par :
 Chèque bancaire à l'ordre de l'ANRT Ci-joint à réception de facture
 Virement bancaire au compte de l'ANRT :
N° 30004 00364 0002701702614 - BNP PARIBAS-Paris Etoile Entreprises

Date **24.04.18**

Signature du fondé de pouvoir



Votre contact privilégié : Carole Miranda – miranda@anrt.asso.fr – 01 55 35 25 74



Université Angers

40 Rue de Rennes
49035 Angers
N° TVA IC : FR20194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)
n° **4500159247**
Date d'émission: 18.05.2018
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Veuillez reporter sur votre facture le numéro de bon de commande (à minima les 6 derniers chiffres). Et, le cas échéant, le numéro de marché public.

Association ANRT NATIONALE RECH ET TECHNOLOGIE
41 bd DES CAPUCINES
75002 PARIS 2
Tél : 01 55 35 25 50 Fax : 01 55 35 25 55 Réf : 4425

Facturation*
UNIVERSITE D'ANGERS
40 rue de Rennes
49035 Angers
Tél : Fax :

Livraison
UNIVERSITE ANGERS
40 rue de Rennes - BP 73532
49035 Angers
Tél : Fax :

Emetteur
Contact : Goubault Jennifer Tél :
E-mail : jennifer.goubault@univ-angers.fr Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 78468871700043 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	COTISATION 2018	18.05.2018	1	850,00	850,00	170,00	XC.02

Montant HT 850,00 EUR
Montant TVA 170,00 EUR
Montant TTC 1 020,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	S91110	S91110	NA	

Responsable
Nom et qualité
Signature
Alexa ROUEZ
Directrice de la Recherche

Visas

Pour acceptation des conditions
Nom et qualité
Cachet de l'entreprise et signature